

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

Bassens - Aménagement du cheminement de l'entrée du parc Séguinaud à la rue de Rome - Boucle de découverte des espaces naturels - Fonds de concours 2012 - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le projet du parc des Coteaux est un programme de mise en valeur harmonisée des 400 hectares d'espaces verts et boisés des villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, signataires du Grand Projet des Villes.

L'étude du paysagiste Jean-Pierre Clarac a permis de révéler l'existence d'une continuité paysagère permettant d'offrir une réalité concrète au parc des Coteaux. Il a notamment montré comment chaque parc s'articule. Par la suite, Christophe Bouriette et Marion Vaconsin dans leur étude pré-opérationnelle du parc des Coteaux ont concrétisé cette idée, notamment, par la constitution du lien vert reliant Bassens à Floirac.

A terme, le parc des Coteaux et son « fil vert » reliant les espaces naturels et les parcs publics des quatre villes, constitueront un élément important de la Boucle Verte de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Ainsi, le projet d'aménagement du cheminement de l'entrée du parc Séguinaud à la rue de Rome est une première étape dans la constitution du fil vert dans la commune de Bassens. Ce projet s'articule autour d'un concept d'aménagement responsable, avec la création d'espaces publics de qualité et la mise en valeur de sites naturels remarquables et de proximité. Il propose une grande cohérence de liaisons et de traitement (liaisons piétonnes, lien avec le tramway, ouverture sur l'agglomération...). Les références cadastrales principales sont : AI 330, AL 29, AL 31, AL 105, AL 114, AL 110 et AL 167.

L'adresse postale de ce projet est : mairie de Bassens, 42 avenue Jean Jaurès, 33563 Carbon Blanc cedex.

Durant cette première phase, les travaux visent à l'aménagement des accès, des sentiers et du mobilier entre le parc Séguinaud et la rue de Rome.

Elle sera suivie par le traitement des accès au château des Griffons, le traitement floral ainsi que la remise en état de la ferme de Boles.

La commune a bénéficié d'une dérogation pour commencer les travaux en janvier 2012 par courrier de la CUB du 17 janvier 2012. Ceci lui a permis d'entreprendre les travaux d'ordre paysager et notamment les plantations.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
Maîtrise d'ouvrage	10 975,00	FEDER (30%)	174 963,11
Espaces verts (cheminements et traitement végétal)	416 842,50	Conseil régional Aquitaine (17%)	100 000,00
Serrurerie (traitement des passages difficiles, rampes et emmarchements)	114 364,78	Conseil général de la Gironde (17%)	100 000,00
Glissière bois	19 019,05	CUB (15,5%)	90 000,00
Tolérance / réalisation des travaux	22 009,05	Commune de Bassens (20,5%)	118 247,27
Total Dépenses	583 210,38	Total Recettes	583 210,38

Cette demande de fonds de concours s'inscrit dans le cadre de la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature, dans laquelle la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée à accompagner les communes pour les natures d'opérations suivantes « Travaux d'aménagements de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ou du bâti y afférent » et « Sentiers de découverte de la Nature ».

Cette demande de fonds de concours s'inscrit également dans le cadre de la fiche action « Parc des Coteaux – Aménagements paysagers, de cheminements doux et d'itinéraires transversaux » du contrat de co-développement 2009-2011 conclu entre la CUB et la Ville de Bassens et de l'adaptation de ce contrat validé en Conseil de communauté du 23 septembre 2011.

Le montant global des travaux s'élève à 583 210,38 €. Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous forme d'un fonds de concours de 90 000,00 € aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

La participation communautaire ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Par contre, elle sera ajustée au prorata si la dépense définitive est inférieure au montant prévisionnel des travaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5215-26,
VU la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,
VU la délibération n°2011/0599 adoptée en Conseil de Communauté le 23 septembre 2011 validant l'adaptation des contrats de co-développement 2009/2011.
VU la délibération n° 2009/0444 adoptée en Conseil de Communauté le 10 juillet 2009 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2009/2011.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'en raison des objectifs de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la mise en oeuvre d'une continuité de cheminements offrant un parcours de découverte du patrimoine naturel, architectural, culturel et historique du territoire communautaire.

DECIDE

Article 1 : Un fonds de concours d'un montant de 90 000 € H.T. est attribué à la commune de Bassens au titre de l'aménagement du cheminement de l'entrée du parc Séguinaud à la rue de Rome.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2012 en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 8330, programme OC04, CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 4 JUIN 2012

M. SERGE LAMAISON